



Capsule d'information

Produits de spécialité

À l'intention des agents et fournisseurs

Ateliers de travail sur le réapprovisionnement

La Société des alcools du Québec, en partenariat avec certains membres de l'industrie, a tenu cet automne des ateliers portant sur le réapprovisionnement des produits de spécialité. L'objectif visé par ces séances de travail était d'optimiser le réapprovisionnement des produits de spécialité, considérant la venue de nouveaux outils Web à la SAQ.

À ce jour, de grands principes ont été retenus. Les personnes responsables de ce dossier doivent maintenant prendre un temps de réflexion qui leur permettra de rassembler toutes les informations reçues lors de ces ateliers et d'établir un plan d'actions.

Au début de l'année 2009, nous vous reviendrons avec des éléments plus détaillés sur le présent sujet. D'ici là, la liste actuelle de produits en approvisionnement continu demeure en vigueur.

Reconduction des produits achetés en gré à gré

À la suite de plusieurs questions reçues de la part de l'industrie, nous avons convenu d'une nouvelle balise portant sur le réapprovisionnement des produits de spécialité achetés en gré à gré.

Dorénavant, il sera possible d'émettre une reconduction pour un produit acheté en gré à gré s'il répond aux critères suivants :

- Le produit répond à la définition d'un produit de spécialité
- ET**
- Le produit a des performances de ventes exceptionnelles

Par exemple, certains produits de spécialité présentés dans le cadre de *Cellier* pourraient être reconduits.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA)
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.